

SEANCE DU
25 JUIN 2026

RAPPORT N° I-2
26SGADB0043

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
19 juin 2026

Date d'affichage :
30 juin 2026

OBJET:
**Mandat 2026-2032 - Désignation des
représentants de la CUCM au sein des
organismes extérieurs**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 25 juin à seize heures quarante-cinq le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Salle Raymond DEVOS-71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillaïn GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Béatrice BARNAY - Mme Magali DOUHERET - Mme Céline JACQUET - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Enio SALCE -

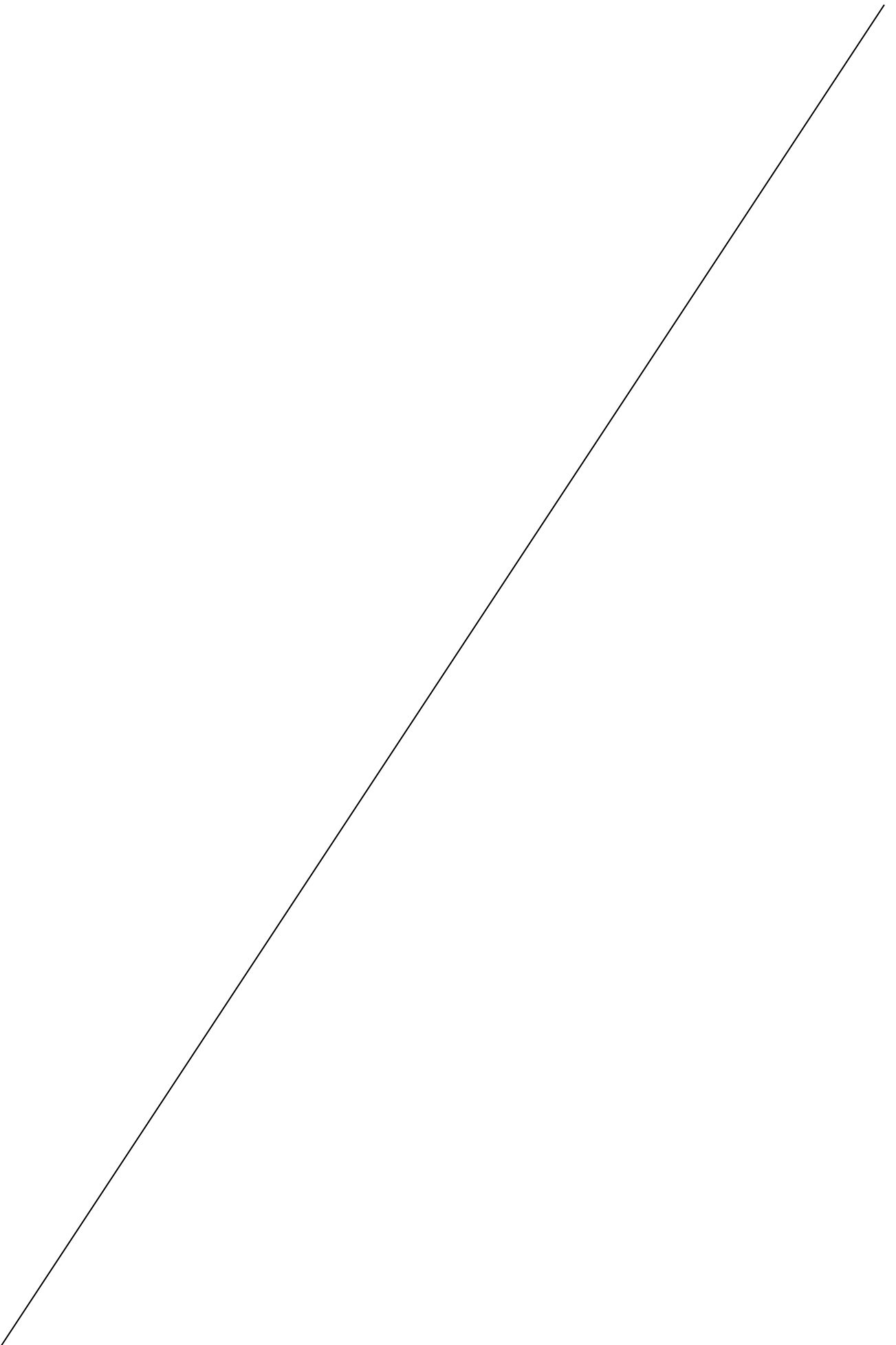
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BONNAND (pouvoir à Mme SEVIN)
M. CASSIER (pouvoir à Mme LOUIS)
Mme OSMAN (pouvoir à M. MIKOLAJSKI)
Mme PAUCHARD (pouvoir à M. GILLIOT)
M. ROBERT (pouvoir à M. JAUNET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Chantal CORDELIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2026 devenue exécutoire le 21 avril 2026, donnant délégation de compétences au bureau et à la présidente conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales permettant de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou présentations sous réserve que la décision soit prise à l'unanimité,

Le rapporteur expose :

« À la suite du renouvellement du conseil de communauté, et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires pour le mandat 2026-2032, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CUCM dans les différents organismes.

Le tableau joint en annexe récapitule l'ensemble des organismes dans lesquels la CUCM dispose de représentants titulaires ou suppléants.

L'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales permet de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou présentations sous réserve que la décision soit prise à l'unanimité. Il vous est proposé de faire application de cette disposition.

Il vous est donc demandé de bien vouloir désigner les représentants dans les différents organismes dont la liste figure en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines dans les différents organismes listés en annexe de la présente décision ;
- De désigner les représentants de la CUCM pour le mandat 2026-2032 conformément à la liste qui figure en annexe de la présente décision ;
- De préciser que les représentants de la CUCM peuvent accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par l'organismes extérieur que ce soit notamment par le conseil d'administration ou le Président dudit organisme,
- De préciser que le cas échéant, les représentants de la CUCM peuvent se porter candidat à la présidence, à la vice-présidence, candidat au sein de commissions/comités spéciaux ou à toute autre fonction au sein de l'organisme, sous réserve que ces fonctions ne soient pas incompatibles avec leurs attributions ;
- De préciser que le cas échéant, les représentants de la CUCM peuvent bénéficier d'indemnité au titre de leur fonction au sein des organismes selon la réglementation applicable et les modalités définies par ledit organisme.


Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 26 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

et publié, affiché ou notifié le 26 juin 2026

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

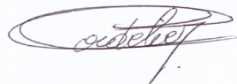
A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line extending from the loop.

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line extending from the loop.

La secrétaire de séance,
Chantal CORDELIER

A handwritten signature in dark ink, written in a cursive style, with the name 'Chantal Cordelier' clearly legible.

Nom organisme	Noms représentants CUCM	Observations
Fédération des SCOT	Madame Vivianne PERRIN (titulaire) Madame Anne SEVIN (suppléante)	
Régie territoire de la CUCM Nord	Madame Florence PAUCHARD Monsieur Sébastien GAUTHERON Madame Béatrice BARNAY	
Régie des quartiers du bassin minier	Madame Laure BUFFENOIR-THERY Monsieur Christian GRAND	
Solidarité services	Monsieur Sébastien LATINO Monsieur Guillain GILLIOT	
SEM patrimoniale sud Bourgogne (SEMPAT)	Madame Viviane PERRIN Madame Céline JACQUET	
SEM val de Bourgogne	Madame Anne SEVIN Madame Florence PAUCHARD Monsieur Yohann CASSIER Monsieur Eric COMMEAU Monsieur Enio SALCE	Assemblée générale : Madame Anne SEVIN
SPL Sud bourgogne Aménagement	Madame Anne SEVIN Monsieur Gérard DURAND Madame Isabelle LOUIS Monsieur Dominique JOUANNE	Assemblée générale : Madame Isabelle LOUIS